



Rapport d'audit du décret plastique n°2021-461 du 16 avril 2021

Choisir le type de visite : **Audit initial**

Ce rapport est destiné à :

GASCOGNE FLEXIBLE

Référence LRQA :	FQA00002451
Dates d'audit :	02/02/2023
Site audité :	DAX
Equipe d'audit :	A.POMMIER

Ce rapport a été présenté à et accepté par

Nom : M.JARRY

Fonction : Responsable Qualité

LRQA Group Limited, its affiliates and subsidiaries and their respective officers, employees or agents are, individually and collectively, referred to in this clause as 'LRQA'. LRQA assumes no responsibility and shall not be liable to any person for any loss, damage or expense caused by reliance on the information or advice in this document or howsoever provided, unless that person has signed a contract with the relevant LRQA entity for the provision of this information or advice and in that case any responsibility or liability is exclusively on the terms and conditions set out in that contract.



Sommaire

1.	Synthèse pour la direction.....	3
2.	Tableau des constats	4
3.	Détail des activités auditées et des constats d’audit.....	5
4.	Plan d’audit	7

Synthèse pour la direction

Objectifs de l'audit

Cet audit a été réalisé sur la base des objectifs suivants :

- vérification de la mise en œuvre effective et efficace des exigences du décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement ;
- suivi le cas échéant des constats antérieurs.

Conclusion

Au terme de cet audit, la mise en œuvre opérationnelle des dispositions définies par l'organisme est confirmée. La maîtrise des activités auditées permet de garantir la prise en compte des exigences du décret n°2021-461, et permet, à l'issue de cet audit, de recommander la délivrance d'une attestation Décret Plastique, pour le champ d'application suivant « **Production de matériaux, imprimés ou non, pour emballages souples, papiers silicones, applications industrielles et complexes collants** », sous réserve d'approbation en revue technique.

Forces

*Implication du personnel opérationnel dans le respect des procédures.

*Mise en œuvre des travaux de filtrage et de tamisage vis à vis des granulés plastiques au niveau des grilles d'évacuation dans l'usine et au niveau des caniveaux dans les zones de dépotage.

*Réalisation des travaux de réfection des sols dans les zones de manœuvre des camions au niveau des silos.

Faiblesses

- Pas de non conformité détectée

Pistes d'amélioration

- **Identification des zones** : RAS
- **Logistique, Réception, Déchargement, Stockage, Production** :

***Logistique Magasin** : Il a été constaté la présence de 2 octabins de grande contenance (1,1 T) stockés l'un sur l'autre en magasin, alors qu'il est interdit de les stocker de cette façon (Cas isolé avec risque de déversement en interne).

- **Gestion du Confinement** :

***Production** : Il n'existe pas de trace permettant de garantir le vidage régulier de l'aspirateur des PE sales présent dans le local dispatching (Cas isolé).

***Production** : Il a été constaté la présence d'une rétention au niveau de l'aspiration des PE sales pour la machine M07 comportant un volume conséquent de PE sales. Une action a été identifiée dans le système de suivi des actions pour remplacer ce principe de rétention du fait de la difficulté de la vidange.

- **Gestion des Bassins de rétention** : RAS
- **Gestion des équipements prévenant les rejets** : RAS
- **Formation & Sensibilisation** :

***Accueil** : La prise en compte des exigences applicables aux granulés PE reste à confirmer dans les supports utilisés au niveau de l'accueil (Film déjà disponible, ou rubrique dans le QCM d'accueil).

- **Contrôles internes** :

***Production** : La trace de la réalisation du nettoyage de la plateforme sur la machine 01 intégrant les PE, n'est pas disponible au travers des enregistrements des contrôles effectués lors des arrêts programmés (Cas isolé).



Tableau des constats

1. Grade du constat *	2. Statut du constat	3. Description du constat LRQA	4. Revue du constat par LRQA
5. Activité, département ou thème	6. Date du constat	7. AAMM<trigramme>seq.#	8. Clause applicable

Grade 1	Statut 2	Constat 3	Revue de l'action 4	Activité 5	Date 6	Référence 7	Clause 8
Choose an item.	Choose an item.				Click or tap to enter a date.		Choose an item.
Choose an item.	Choose an item.				Click or tap to enter a date.		Choose an item.
Choose an item.	Choose an item.				Click or tap to enter a date.		Choose an item.



Détail des activités auditées et des constats d'audit

Audit de :	Site de DAX	Auditeur :	A.POMMIER
Audité(s) :	M.JARRY, M.CHEVALIER, M.HABATJOU, M.VERDIER, Mme GABARD, M.LAVIELLE, M.HAZERA, Personnel Atelier		

Données analysées :

Présentation de l'entreprise + Entretien avec la Direction : 220 personnes, 7 machines de transformation, Présentation des modalités d'extrusion et de co-extrusion sur 3 machines, Site certifié en ISO 9001, en ISO14001, en FSSC 22000, PEFC & FSC, Site classé ICPE. Démarche lancée sur le décret Plastique sous forme de groupe de travail depuis fin 2021.

Identification des zones sensibles :

Identification des zones de dépotage au niveau des silos, Magasin de matières premières, Secteur Machine M07, Secteur Machine M01, Zone de stockage des octabins, Zone d'accès au dépotage au niveau des silos, Plan d'ensemble du site au 02/02/23, Analyse environnementale Version du 30/01/23, Impact PE hiérarchisés, Flash Incident n°04/2021, Etat du plan d'actions au travers des compte-rendus du groupe de travail au 30/01/23, Tableau des objectifs 2022

Conclusion : Les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement sont correctement identifiées et gérées.

Activités en Logistique, Réception, Déchargement, Stockage, Production : Audit des activités opérationnelles du dépotage Camion au niveau des silos, Activités sur la machine n°M01 et sur la machine n°M07, Gestion du local Dispatching, Gestion des déchets en PE sales, Affichage papier et informatique en atelier, Disponibilité des protocoles Sécurité simplifiés en réception et des modalités de réception (Ex : Bon de réception du vrac Polyéthylène du 26/01/23), Gestion du stockage en magasin des octabins et des sacs, Maîtrise des activités selon les équipes (Ex : Journée du 01/02/23) au niveau documentaire et par interview du personnel opérationnel concerné. Les mêmes procédures et les mêmes techniques de confinement et de prévention s'appliquent aux équipes. Procédure Sécurité général n°82.M.0001.0 du 31/03/22, Procédure Manuel du cariste n°81.M.1000.0 du 05/06/23, Procédure Réception produits en vrac n°81.M.0002.0 Version du 14/01/22, Fiche de gestion du changement n°71.B.0004

Conclusion : Les emballages utilisés pour le stockage, la production et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination de ces granulés dans l'environnement.

Modalités de gestion du confinement : Disponibilité des moyens de nettoyage dans les zones de travail concernées (Ex : Machine n°M01), Mise en place des tamis au niveau des canalisations en zone de dépotage, en zone de déchets des PE sales, en zone de réception, Gestion des bacs de récupération de déchets des PE sales aux machines M01 & M07, Stockage des déchets de PE sales, Bordereau d'enlèvement des déchets de PE sales (Ex : Bon au 09/01/23).

Conclusion : Les modalités de confinement et de ramassage concernant tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site sont maîtrisés.

Gestion des Bassins de rétention : Absence de bassin de rétention sur le site.

Conclusion : Non applicable

Gestion des équipements prévenant les rejets : Procédure du recyclage n°82.B.2001.0 Version du 13/01/23, Conformité du contrôle des rejets trimestriels des effluents de 2022, Test de situation d'urgence en PE (Ex : Exercice du 22/06/22), Suivi de la maintenance et du nettoyage des tamis au niveau des canalisations en zone de dépotage, en zone de déchets des PE sales, en zone de réception.

Conclusion : Il a pu être constaté l'inventaire et la vérification régulière du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs prévenant le rejet canalisé dans l'environnement des granulés de plastiques industriels

Formation & sensibilisation : Parcours d'intégration d'un nouvel arrivant (Ex : Parcours du 04/10/22), QCM Accueil au 02/02/23, Manuel cariste avec le bordereau de lecture validé au 01/02/23, Manuel de recyclage validé du 23/01/23, Affichage en production (Ex : Flash Info PE du 01/02/23).

Conclusion : Il a pu être vérifié que l'entreprise s'emploie à former et sensibiliser, notamment par voie d'affichage, le personnel et les tiers intervenant sur le site

Contrôles internes : Planning des audits pour 2022, Audits des agencements de 11/2022 en intérieur et en 12/2022 en interne, Audit des bonnes pratiques en 11/2022 pour la machine M01, en 11/2022 pour les extérieures.

Conclusion : La réalisation des contrôles internes semestriels des procédures concernées est assurée

Evaluation et conclusions:

Les points forts les plus significatifs sont les suivants :

- *Implication du personnel opérationnel dans le respect des procédures
- *Mise en œuvre des travaux de filtrage et de tamisage vis à vis des granulés plastiques au niveau des grilles d'évacuation dans l'usine et au niveau des caniveaux dans les zones de dépotage
- *Réalisation des travaux de réfection des sols dans les zones de manœuvre des camions au niveau des silos

Sur les éléments audités, les exigences des exigences incluses dans le Décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement sont prises en compte efficacement

Domaine requérant l'attention :

Non-conformité : Néant

Pistes de progrès :

- **Identification des zones :** RAS
- **Logistique, Réception, Déchargement, Stockage, Production :**

***Logistique Magasin :** Il a été constaté la présence de 2 octabins de grande contenance (1,1 T) stockés l'un sur l'autre en magasin, alors qu'il est interdit de les stocker de cette façon (Cas isolé avec risque de déversement en interne).

- **Gestion du Confinement :**

***Production :** Il n'existe pas de trace permettant de garantir le vidage régulier de l'aspirateur des PE sales présent dans le local dispatching (Cas isolé).

***Production :** Il a été constaté la présence d'une rétention au niveau de l'aspiration des PE sales pour la machine M07 comportant un volume conséquent de PE sales. Une action a été identifiée dans le système de suivi des actions pour remplacer ce principe de rétention du fait de la difficulté de la vidange.

- **Gestion des Bassins de rétention :** RAS
- **Gestion des équipements prévenant les rejets :** RAS
- **Formation & Sensibilisation :**

***Accueil :** La prise en compte des exigences applicables aux granulés PE reste à confirmer dans les supports utilisés au niveau de l'accueil (Film déjà disponible, ou rubrique dans le QCM d'accueil).

- **Contrôles internes :**

***Production :** La trace de la réalisation du nettoyage de la plateforme sur la machine 01 intégrant les PE, n'est pas disponible au travers des enregistrements des contrôles effectués lors des arrêts programmés.



4 . Plan d'audit

Type d'audit / Assessment type Initial	Standard / Assessment criteria Décret Plastique n°2021-461
---	---

Noms et rôles de l'équipe d'audit <i>Names and roles of the audit team</i> A.POMMIER	Dates d'audit / Assessment dates 02/02/2023	Date d'édition / Issue date 02/02/2023
--	--	---

Jour 1/1 sur site	
09h00	Réunion d'ouverture avec la Direction, présentation des méthodes d'audit et de « reporting » et revue du programme d'audit (environ 15 mn)
09h15	Présentation de l'entreprise
09h45	Identification des zones sensibles concernées
10h00	Logistique, Réception, Chargement/Déchargement, Stockage, Production
12h30	Pause déjeuner
13h30	Modalités de gestion du confinement
14h30	Gestion des bassins de rétention : Non applicable
14h35	Formation & Sensibilisation
15h00	Gestion des équipements prévenant les rejets
15h30	Contrôles internes
16h00	Rédaction du rapport
16h30	Réunion de clôture
17h00	Fin de la journée

Note : Plan et horaires pouvant être soumis à des aménagements à la demande de l'auditeur ou du client.